

## **Relevé des questions du Public et des Réponses du pétitionnaire ENERTRAG**

### **Annexé au Compte-Rendu de la Réunion Publique du 27 avril 2026**

(Réf. Projet EOLIEN « Les Moulins de Méry » - Consultation du Public)

**Question :** « Le projet pose-t-il un problème vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, notamment en termes de visibilité et de protection du patrimoine ? »

**Réponse :** « La question de l'abbaye a fait l'objet d'une **analyse paysagère approfondie**, car il s'agit d'un élément patrimonial pour lequel les services de l'Etat ont une attention particulière.

Plusieurs photomontages ont été réalisés afin d'illustrer l'implantation des éoliennes vis-à-vis de l'abbaye. Si certains montrent une co-visibilité plusieurs éléments permettent de relativiser cet impact :

- Il n'y aura pas de co-visibilité notable depuis l'abbaye même.
- Le parc éolien des Moulins de Méry, bien que plus haut (200m) et plus proche (3km) que les autres, s'inscrira dans un contexte éolien déjà existant.
- Le nombre d'éoliennes, revu à la baisse, permet d'avoir un parc adapté au territoire.
- D'autres éléments structurants sont déjà présents dans le paysage (ex : lignes électriques).

Il est important de noter que ces enjeux sont particulièrement scrutés par les services de l'État, et que certains refus de projets dans le secteur ont effectivement été motivés par la présence de l'abbaye. Le projet a donc été ajusté pour **limiter au maximum cet impact.** »

**Question :** « Le bruit des éoliennes varie-t-il en fonction de l'orientation des pales ou du vent ? »

**Réponse :** « Le bruit d'une éolienne dépend principalement de la **vitesse du vent**, et de sa direction. L'orientation est automatiquement ajustée pour optimiser la production tout en limitant les nuisances.

Dans le cadre du projet, une **étude acoustique complète** a été réalisée, prenant en compte toutes les vitesses et directions de vent possibles et un système de **bridage acoustique** est prévu : il s'agit d'un paramétrage logiciel qui réduit la vitesse de rotation des éoliennes dans certaines conditions (notamment la nuit ou lorsque le vent est faible mais perceptible). Ce dispositif garantit le respect du seuil réglementaire (**35 décibels** ou moins de 3 dB d'émergence la nuit, 5 dB de jour), et un **bridage de confort supplémentaire** a été prévu pour aller au-delà des exigences légales. »

**Question :** « Comment seront mises en place les haies, et sur quels terrains ? »

**Réponse :** « La mesure d'accompagnement repose sur une implantation sur des **terrains privés**, avec l'accord des propriétaires, sur le principe de "**bourse aux haies**", où les habitants volontaires peuvent bénéficier de plants financés par le projet. »

**Question :** « Qui assure l'entretien de ces haies ? »

**Réponse :** « L'entretien est géré par les **propriétaires des terrains**, car il s'agit d'éléments implantés sur leur foncier. »

**Question :** « Le transport des éoliennes, notamment des pales, pose-t-il des contraintes importantes ? »

**Réponse :** « Oui, le transport constitue une phase technique importante du projet. Les pales peuvent mesurer jusqu'à **82 mètres**, ce qui impose des **itinéraires spécifiques étudiés en amont** et un rayon de braquage d'environ **50 mètres** pour les convois.

Pour anticiper cela des **simulations de transport** sont réalisées par nos dessinateurs en interne et un **état des lieux avant et après travaux** est systématiquement effectué.

Les éventuelles dégradations sont **intégralement réparées**, ce qui garantit un retour à minima à l'état initial. »

**Question :** « Comment peut-on développer un projet sans certitude immédiate de raccordement ? »

**Réponse :** « En réalité, un projet n'est jamais lancé sans **visibilité sur les capacités du réseau, c'est un point que nous vérifions en amont**. Cependant, un projet éolien peut mettre 10 ans à sortir de terre, le réseau peut changer durant cette période notamment dans certaines zones où le réseau peut être **proche de la saturation**, ce qui implique des délais pour renforcer les infrastructures ou la création de nouveaux équipements (ex : poste source).

ENERTRAG travaille en lien avec les gestionnaires de réseau (comme Enedis) pour identifier les solutions techniques et anticiper les évolutions du réseau local. »

**Question:** « Quels sont les délais possibles ? »

**Réponse :** « Ils peuvent varier fortement. Dans certains cas le raccordement est rapide. Dans d'autres, il peut nécessiter plusieurs années si des travaux lourds sont requis. Cela fait partie des contraintes structurelles du développement des énergies renouvelables. »

**Question :** « Les habitants bénéficieront-ils directement de l'électricité produite ? »

**Réponse :** « En plus d'être verte et locale, l'électricité produite est injectée au niveau du poste source le plus proche (par exemple Ressons), puis va au besoin le plus proche.

Par ailleurs, le projet génère des **retombées économiques concrètes** pour les habitants :

- **Fiscalité locale** (commune, intercommunalité, département)
- **Mesures d'accompagnement** (environ 200 000 €) et plantation de haies
- Création d'emplois - pas forcément à l'échelle communale, mais par exemple le bureau d'études paysagères est basé à Grandfresnoy, et les inspecteurs du parc seraient basés à côté d'Amiens. »

**Question:** « Comment les éoliennes sont-elles surveillées ? »

**Réponse :** « Le parc est piloté via des systèmes de **télé-surveillance en temps réel**. Cela permet de détecter immédiatement toute anomalie, d'adapter le fonctionnement (bridage, arrêt, optimisation).

Des équipes spécialisées interviennent localement pour la maintenance ou à distance pour le pilotage global »

**Question:** « Quelles mesures sont prises pour protéger la faune, notamment les chauves-souris ? »

**Réponse :** « Des mesures spécifiques sont mises en place sur la base des études écologiques :

- **Evitement** des zones identifiées à fort enjeu
- **Bridage des éoliennes** pendant les périodes sensibles avec un arrêt des machines **1 heure avant le lever du soleil** et **1 heure après le coucher** selon les périodes de l'année et les conditions météorologiques.

Ces mesures permettent de **réduire significativement les risques de collision**. »

**Question :** « Quel est le coût d'investissement du projet ? »

**Réponse :** « Le projet représente un investissement d'environ **40 millions d'euros**. Sa rentabilité repose sur :

- Une durée d'exploitation de **20 à 40 ans**
- Un temps de retour sur investissement de l'éolien en environ **12 ans.** »

**Question :** « Que se passe-t-il en fin de vie des éoliennes ? »

**Réponse :** « Deux options principales : **démantèlement complet** et donc remise en état du site ou **renouvellement (repowering)** qui signifie remplacement par des éoliennes récentes plus performantes. »

**Question :** « Les éoliennes risquent-elles d'être dépassées d'ici la construction ? »

**Réponse :** « Le secteur évolue rapidement, mais des mécanismes existent, notamment la possibilité d'adapter le projet via une **procédure simplifiée ("porter à connaissance")** à condition que les impacts (visuels, sonores, environnementaux) restent similaires. Cela permet de **bénéficier des progrès technologiques** sans relancer toute la procédure. »

...../.....